

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGÈS

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N°212562 - 79ÈME ANNÉE

## Les événements de mai 1958 à Alger et l'assassinat à Saint-Denis de François Coupou



François Coupou

**Le 18 mars 1962, les accords d'Évian mettent fin à la guerre d'Algérie (1954-1962) qui aura occasionné des centaines milliers de morts. Une date, entre autres, est à retenir, celle du 13 mai 1958 et tournant du conflit.**

Ce jour-là, un comité composé de colons, d'activistes et d'officiers factieux, appelle à la rébellion contre la République et pour la poursuite de la guerre.

Ils soupçonnent le gouvernement de vouloir négocier avec le FLN (Front de Libération Nationale). Des émeutes ont lieu, le bâtiment du gouvernement général à Alger est pris d'assaut.

Pour protester contre ce push, des manifestations ont lieu dans l'Hexagone mais également à la Réunion à l'initiative du Comité de Défense des Libertés Républicaines fondé et présidé par Dutremblay Agénor, originaire de Saint-André, figure marquante du syndicalisme

enseignant et du communisme réunionnais, adhérent à la section réunionnaise du PCF dès sa création en 1947, par le Dr Raymond Vergès et à laquelle, faut-il le rappeler, suivront trois décennies marquées par une répression sans limites envers les communistes.

### Les autorités complices

Le jeudi 29 mai 1958 -il y a cette année 65 ans- à l'appel du Comité un meeting est tenu par Dutremblay Agénor et Paul Vergès à la Cour Lucas (Espace situé à proximité du carrefour des Rues Voltaire et Gl de Gaille-autrefois Rue Dauphine) aux abords de laquelle viennent se poster massivement des CRS et gendarmes, mais également un groupe de contre-manifestants insultant les deux orateurs pendant toute la durée de leurs interventions.

Après la réunion, les participants rentrant chez eux sont chargés par les forces de l'ordre. Les coups de crosse et de matraques pleuvent. L'un d'entre eux, François Coupou, est sauvagement frappé à la tête et s'écroule.

Transporté à l'hôpital, il décèdera le lendemain vendredi en début de soirée. Bien entendu, aucune justice ne lui sera rendue, les « Autorités » ayant conclu que François Coupou est décédé d'une « crise cardiaque » !! Le préfet de l'époque n'étant autre que Jean Perreau Pradier, en poste à



La Réunion depuis 12 juin 1956, missionné pour détruire les communistes, après la retentissante victoire de Paul Vergès et Raymond Mondon aux législatives du 2 janvier de la même année. François Coupou avait 63 ans et était père de 7 enfants.

### Un modeste citoyen

Originaire de Sainte-Anne (Saint-Benoit) François Coupou avait travaillé pendant plusieurs années à Saint-André, chez les gros propriétaires de vanille- en tant que préparateur - avant d'aller s'installer à Saint-Denis avec sa famille, où il exercera comme colon, puis garçon de bureau, ou encore bazarier.

Il résidait dans le secteur de la Cour Lucas et avait l'habitude, écrit Eugène Rousse, de s'y rendre pour s'informer, écouter les orateurs communistes ou ceux de l'ancien CRADS du Dr Vergès. François Coupou avait- au cours de la période passée à Saint-André, reçu l'aide du Dr Vergès, et avait gardé une grande fidélité à son mouvement. Il le paiera de sa vie.

François Coupou est inhumé le dimanche suivant 1er juin. Un vibrant hommage lui est rendu par Agénor Dutremblay, le président du Comité, devant une foule qui aura du mal à contenir son émotion, au cimetière de Saint-André. Le même où huit années plus tard sera inhumé Edouard Savigny, lui aussi victime de violences néo-coloniales, lors des élections locales partielles du 10 décembre 1967 auxquelles Paul Vergès était candidat.

**Paul Dennemont**

## Réforme des retraites : La proposition de loi du groupe Liot pour abroger le texte est "recevable"

**Le député LFI, Eric Coquerel, également président de la commission des Finances de l'Assemblée nationale, a donné son feu vert ce 30 mai à l'examen de la proposition de loi d'abrogation de la retraite à 64 ans.**

Éric Coquerel a ainsi rejeté l'argument de son inconstitutionnalité mise en avant par le camp présidentiel.

Le président de la commission des Finances de l'Assemblée nationale a jugé "recevable" la proposition de loi au nom d'une "application souple" de la Constitution au nom de la défense de "l'initiative parlementaire" et du "droit de l'opposition".

*"On a eu l'article 49.3, on a eu le 47.1, il serait bien que cette fois nous puissions aller au vote, ce serait la démocratie", a estimé le député. La décision de l'élu de Seine-Saint-Denis ne faisait guère de doute, malgré les ultimes pressions de l'exécutif, brandissant l'article 40 de la Constitution. Cet article stipule que les initiatives parlementaires ne sont pas recevables si elles aggravent les dépenses publiques.*

Éric Coquerel avait déjà clarifié sa position dans une tribune publiée le 29 mai dans Le Monde. *"À ceux qui brandissent le respect de la Constitution au sujet de l'article 40, je dis qu'en procédant de cette manière ils mettent à mal un droit constitutionnel bien plus important : celui du droit de l'opposition. Je rappelle qu'aucune démocratie ne fonctionne sans pluralisme politique"* avait-il écrit.

Lors d'un point presse, Éric Coquerel a dénoncé des "pressions qui ont été faites ces derniers jours", notamment de la part d'Élisabeth Borne. *"Je trouve un peu paradoxal que l'exécutif se mêle à ce point*

d'une décision purement parlementaire", a-t-il attaqué.

La Première ministre a d'ailleurs dénoncé "la démagogie" des oppositions. "On ne défend pas les institutions à coup de propositions de loi anticonstitutionnelles. On ne ment pas aux Français en portant, avec la plus grande démagogie, un texte dont chacun sait ici, pertinemment, qu'il serait censuré par le Conseil constitutionnel [...]. Jusqu'au bout, nous défendrons la réalité face à la démagogie et la Constitution face à ceux qui la remettent en cause", a-t-elle déclaré lors de la séance des questions au gouvernement, à l'Assemblée.

De son côté, la présidente de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet (Renaissance), a assuré qu'elle "prendrait ses responsabilités" pour empêcher le vote de ce texte attendu le 31 mai en commission et le 8 juin dans l'hémicycle.

## 10.000 nouvelles adhésions d'ici le prochain congrès du parti Le PCF va gonfler ses rangs d'ici 2026

**Pour gonfler ses rangs, le Parti Communiste Français (PCF) veut faire «réadhérer des communistes au sein des entreprises», et réinvestir les endroits «délaiés par la gauche et la puissance publique».**

Le Parti communiste français vise 10.000 nouveaux adhérents d'ici le prochain congrès du parti en 2026, ont annoncé ses dirigeants à la presse ce 30 mai, espérant notamment "se restructurer dans des endroits délaissés par la gauche".

"Le PCF lance une campagne d'adhésion à partir de septembre", a indiqué le porte-parole Ian Brossat. "Nous visons 10.000 adhésions d'ici le prochain congrès, on est bien partis", a indiqué Léon Deffontaines, qui va quitter la direction des Jeunes communistes le 31 mai pour se charger de



de cette campagne, et devenir cadre au sein de la direction du PCF.

Pour atteindre ce nombre, le parti a deux objectifs :

- «faire réadhérer des communistes au sein des entreprises». Et ce, tant dans les sections PCF déjà existantes dans plusieurs entreprises du service public, comme la RATP, la SNCF ou La Poste, que dans les entreprises privées
- «se restructurer dans des endroits délaissés par la gauche et la puissance publique», où le Rassemblement national prospère, a ajouté Léon Deffontaines.

Ian Brossat et Léon Deffontaines ont rappelé que le parti, qui a perdu de son influence et de nombreux élus ces dernières décennies, avait enregistré 3000 adhésions depuis janvier. La conséquence de la bataille des retraites et de la notoriété de leur secrétaire national Fabien Roussel, selon eux.

Mais "on n'a pas encore recensé" les adhérents qui ont quitté le parti dans le même temps, a admis Léon Deffontaines. Le PCF compte 45.000 adhérents à jour de cotisation, un chiffre comparable au Parti socialiste et ses 41.000 adhérents recensés en janvier.



## Kréol Martiniké, konm lang ofissyél la Martinik avèk lo franssé ! in propozission sèryèz !

**Mézami, mi sorte lir, gran matin, la Martinik la demande kréol martiniké sar in lang ofissyél konm franssé é son lissanblé térioryal la vote dann sanss la. Lé touzour intéressan kan wi antande dann in péi kréol kékpar, néna d'moune apré lité pou done zot lang-la lang zot la fé par l'fète-in méyèr éstati.**

Pou mwin sa sé kékshoz mi apréssyé, mèm si mi koné sé pa in n'afèr k'i sava pass konm in lète a la post .Dabor pars zot i koné la Franss dsi poinn-vizé la, lé pa tro an avanss. Pou kossa ?

Pars la Franss néna in répitassyon d'tiyèze de lang. Arzoute èk sa la konstitission la F ranss lé klèr kan i di la lang nassyonal sé lo franssé é néna in déssizyon bande kors la pri épizapré sa lété kassé par la zistiss administratif.

Astèr ni pé domandé si sa sé in ka k'i pouré intèrèss anou issi la rényon ? Pou l'instan mi oi pa kékshoz konmsa arivé pars noute konsèye réjyoinal na moins pouvoir ké lissanblé térioryal banna épi néna in zakor l'ofis la lang la propoz in pé toute koléktivité, pou noute kréol gingn son plass dann l'akèy e demoune la Rényon.

Donk pou mwin néna dé zafèr k'i égzist é sé bande zafèr la k'i fo fèr viv.

L'avnir lé pétète pou de-troi lang ofissyèl. Ruanda laba, néna troi. In moman Madégaskar l'avé troi galman(Malagasy-Anglais-franssé). Sak mi yèmré pou la Rényon sé in léstati pou mète anlèr noute lang kréol rényonèz é lé shoz i avanss dousman mé i avanss kant mèm kan wi rotourn déyèr é wi oi la sistyassion linguistik néna trante-karantan.

Mé mwin néna in n'afèr pou dir, in romark pou fèr é romarke la sé ké sinplomman la lang nou la fé i doizète défandi, dévlopé, ilistré é bande rényoné i doi amontr zot kapab pou fé sa. Si zot i fé pa kissa va fé pou zot ? Pèrsone.

Alor, mézami nou néna la shanss an avoir in lang nou la fé-l'ote ni anprète - alor alon amontr nou lé kapab fé kékshoz pou èl vi k'èl la fé bokou pou nou.

A bon antandèr, salu.

NB Toute bande konséyé martiniké la vote pou sa-arienk inn la fé l'abstanssion.

**Justin**

## Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR. RAYMOND VERGÈS

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès

74ème année

Directeur de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau; 1947-1957: Raymond Vergès;

1957-1964: Paul Vergès; 1964-1974: Bruny Payet; 1974-1977:

Jean SImon Mounoussany Amourdom; 1977-1991: Jacques

Sarpédon; 1991-2008: Jean-Marcel Courteaud; 2008-2015:

Jean-Max Hoarau; 2015: Ginette Sinapin

6 rue du général Emile Rollad

B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

Tél.: 0262 55 21 21 - Email : [redaction@temoignages.re](mailto:redaction@temoignages.re)

Site Web: [www.temoignages.re](http://www.temoignages.re)

Tél : 02 62 55 21 21

Publicité: [publicite@temoignages.re](mailto:publicite@temoignages.re)

CPPAP: 0916Y92433